

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 01547

Numéro SIREN : 552 133 084

Nom ou dénomination : A VOTRE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 32189

A VOTRE SERVICE SAS

23 RUE DE SABLONVILLE

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

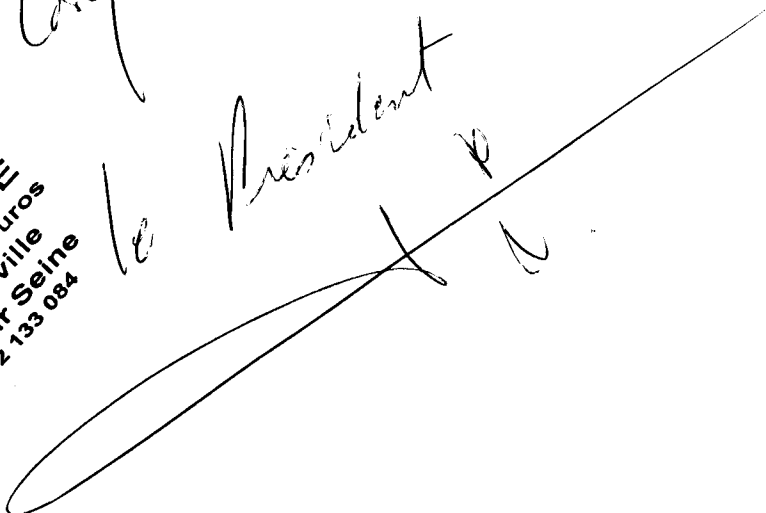
Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

A VOTRE SERVICE
SAS au capital de 8820 euros
23, rue de Sablonville
92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 552 133 084

Certifié conforme à l'original.

le Président



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	149 236		149 236	68,81	149 236	67,21
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	209 880	202 991	6 889	3,18	12 736	5,74
Autres immobilisations corporelles	81 654	77 896	3 758	1,73	2 770	1,25
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 806		11 806	5,44	11 806	5,32
TOTAL (I)	452 576	280 887	171 689	79,16	176 548	79,51
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	2 067		2 067	0,95	2 034	0,92
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					247	0,11
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 688		1 688	0,78	1 379	0,62
. Autres	811		811	0,37		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	39 191		39 191	18,07	40 495	18,24
Charges constatées d'avance	1 441		1 441	0,66	1 349	0,61
TOTAL (II)	45 198		45 198	20,84	45 504	20,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	497 774	280 887	216 887	100,00	222 052	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 8 820)	8 820	8 820
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4,07	3,97
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	882	882
Réserves statutaires ou contractuelles	146 017	146 017
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-21 212	-34 143
Résultat de l'exercice	28 881	12 931
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	163 388	134 507
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	15 603	51 962
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 623	8 234
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	4 314	5 625
. Organismes sociaux	7 266	7 688
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 353	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 910	12 122
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	430	1 913
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	53 499	87 545
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	216 887	222 052

A VOTRE SERVICE

Société par actions simplifiée au capital de 8 820 euros
Siège social : 23, rue de Sablonville - 92200 Neuilly Sur Seine

Siret n° 552 133 084 00012

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

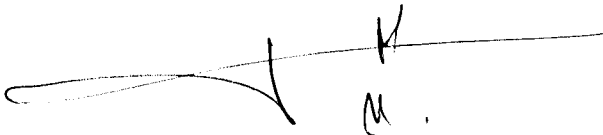
L'assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 28 881 euros de la façon suivante :

- Au compte « autres réserves » pour la totalité de la somme

A la suite de cette affectation les capitaux propres s'élèveront à la somme de 163 388 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Mr MARTEAU Jean - Michel



L'associée
Mme MARTEAU Sandrine



JMM ST

A VOTRE SERVICE
Société par actions simplifiée au capital de 8 820 euros
Siège social : 23, rue de Sablonville - 92200 Neuilly Sur Seine

Siret n° 552 133 084 00012

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 16 heures

Les associés de SAS A VOTRE SERVICE, société par actions simplifiées au capital de 8 820 Euros, divisé en 441 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur MARTEAU Jean-Michel,
Madame MARTEAU Sandrine,

propriétaire de 440 actions
propriétaire de 1 action

Seuls associés de la société et représentant que tels de la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARTEAU Jean-Michel, représentant de la SAS A VOTRE SERVICE, actionnaire possédant le plus grand nombre d'actions. En outre, Monsieur MARTEAU Jean-Michel est président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

J-MH - ST

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenues à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner la lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés d'où il ressort un bénéfice de **28 881** euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il donne acte du fait que charges non déductibles figurent dans les comptes au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant **28 881** euros de la façon suivante :

- au compte autres réserves pour la totalité de la somme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JNM ST

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune mise en distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice et en approuve tous les termes.

Nous allons prendre connaissance du rapport spécial concernant les conventions réglementées relevées au sens de l'article L.223-19 du Code de commerce. Il convient de mentionner qu'il n'existe pas de nouvelles conventions en dehors des loyers versés pour un montant de 29 960€ à Monsieur Marteau pour le local situé au 23 rue de Sablonville – 92200 NEUILLY SUR SEINE et des loyers versés pour un montant de 21 562€ à Monsieur et Madame Marteau pour le local situé au 25 rue Saint Didier – 75016 PARIS correspondant aux locaux commerciaux occupés pour l'activité de la société.

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et l'associée.

A VOTRE SERVICE
SAS au capital de 8820 euros
23, rue de Sablonville
92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 552 133 084

Le Président

A VOTRE SERVICE
SAS au capital de 8820 euros
23, rue de Sablonville
92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 552 133 084

L'associée

JMA ST